

30 septembre 2008

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 17 septembre 2007 de MM. Philippe Cottet, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, M^{me} Marguerite Contat Hickel, MM. Gilles Garazi, Alpha Dramé, M^{mes} Sarah Klopmann, Sophie de Weck Haddad, Sandrine Burger, Claudia Heberlein Simonett, Anne Moratti Jung, Anne Pictet, Delphine Courvoisier, Frédérique Perler-Isaaz et M. Yves de Matteis, renvoyée en commission le 21 janvier 2008, intitulée: «Pour une mobilité combinée moderne: des vélostations dans les gares CEVA!»

Rapport de Mme Isabelle Brunier.

Rappel de la motion

Considérant:

- les besoins en transport de la population et des pendulaires en ville de Genève;
- la complémentarité idéale entre la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et le vélo ou les Transports publics genevois;
- l'existence de trois gares (Cornavin, Champel-Hôpital et Genève Eaux-Vives) en ville de Genève;
- l'acceptation par le Conseil municipal de la proposition PR-494 pour la construction d'une vélostation à la place de Montbrillant le 17 janvier 2007;
- l'inauguration récente d'un parc relais au carrefour de l'Etoile;
- la réalisation par étapes du CEVA, sans doute dès 2008;
- le besoin d'inscrire les gares du CEVA comme des pôles de mobilité placés sous le signe du développement durable;
- l'accroissement constant du nombre de vélos ces dernières années;
- le besoin pour de plus en plus d'usager-ère-s de bénéficier des avantages d'une vélostation,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à réaliser une vélostation dans ou à proximité immédiate de chaque gare du CEVA de la ville de Genève (en sus de la vélostation de la place de Montbrillant), et ce en vue de leur ouverture coordonnée avec la mise en service du CEVA;
- à chercher une collaboration avec les autres communes impliquées, dans le même dessein.

Traitement de la motion

La motion M-703 a été renvoyée à l'examen de la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2008. Elle a été traitée lors de deux séances de la commission, très brièvement le 1^{er} avril et de manière plus approfondie le 27 mai 2008, sous la présidence de M^{me} Alexandra Rys. Les procès-verbaux ont été rédigés avec beaucoup de soin par M. Christophe Vuilleumier; qu'il en soit ici remercié.

Examen de la motion

La motion a été présentée aux membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement par trois des motionnaires membres de ladite commission, soit M^{mes} Heberlein Simonett et Klopmann et M. Dramé. Il a été procédé à l'audition de M. Laurent Amstutz, chef de projet général transformation Gare Cornavin, CFF Immobilier, et de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département de l'aménagement et des constructions. Par ailleurs, le traitement presque simultané et par la même commission de la pétition P-199, intitulée «Pour de meilleures conditions de stationnement des vélos» (rapport de M^{me} Claudia Heberlein Simonett), a permis aux commissaires d'avoir déjà une bonne approche du sujet.

M. Amstutz a expliqué que 75 places vélos étaient d'ores et déjà prévues dans le parking de l'Etoile, auxquelles il faut ajouter 250 places proches. Dans le périmètre de la gare des Eaux-Vives, 450 places vélos et, à Chêne-Bourg, 500 places sont prévues. En revanche, les chiffres ne sont pas connus pour le Bachet-de-Pesay et Champel-Hôpital, car des négociations sont en cours.

M^{me} Charollais a ensuite donné un état des lieux plus précis concernant la ville de Genève: dans le périmètre de la gare des Eaux-Vives, de nouveaux chiffres sont articulés avec une vélostation de 500 places outre les 100 places en surface déjà prévues. Une seconde vélostation est même envisagée. Concernant la gare de Champel-Hôpital, le chiffre de 100 places vélos est évoqué. Cependant, de nombreuses questions sont encore ouvertes concernant cette gare et une éventuelle liaison souterraine avec l'hôpital, d'où la difficulté de savoir quelle forme prendra le stationnement des vélos à cet endroit.

Discussions et modifications apportées à la motion

D'une manière générale, les commissaires ont considéré qu'il fallait prendre en compte cette motion et la voter, moyennant certains amendements, pour la renvoyer au Conseil administratif, et ce d'autant que les travaux pour la ligne du CEVA vont démarrer dans les prochains mois. La discussion a porté sur des questions de formulation, sur l'utilité de maintenir la seconde invite qui concerne

les autres communes et, surtout, sur la question de savoir s'il fallait prendre en compte le stationnement des deux-roues motorisés. Un dernier amendement a visé à intégrer des postes de recharge pour les deux-roues électriques. Toutes les propositions ont abouti, mais avec des majorités variables.

Votes des groupes sur les amendements

Un premier amendement libéral consistant à modifier le début de la première invite ainsi: «à poursuivre les démarches pour la réalisation de vélostations, à proximité immédiate...» a été accepté à l'unanimité.

Le deuxième amendement, toujours libéral, consistant à ajouter une nouvelle invite ainsi libellée: «à faire de même pour la réalisation de parkings deux-roues motorisés» a été accepté malgré le refus du groupe des Verts.

Le troisième amendement, également libéral, ajoutant: «à intégrer des bornes de recharge payantes pour les deux-roues électriques» a été accepté à l'unanimité.

Enfin, la dernière proposition d'amendement, socialiste, visant à supprimer la deuxième invite de la motion d'origine a été acceptée moyennant l'abstention du groupe des Verts.

Vote et conclusion

La motion M-703 amendée a été votée à l'unanimité des commissaires présents, soit 1 AGT, 2 DC, 2 L, 1 R, 3 S, 1 UDC, 2 Ve. En conclusion, la commission de l'aménagement et de l'environnement vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, d'accepter les invites modifiées de la motion telles qu'elles sont formulées ci-dessous:

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à poursuivre les démarches pour la réalisation de vélostations, à proximité immédiate de chaque gare CEVA de la ville de Genève (en sus de la vélostation de la place de Montbrillant), et ce en vue de leur ouverture coordonnée avec la mise en service du CEVA;
- à faire de même pour la réalisation de parkings deux-roues motorisés;
- à intégrer des bornes de recharge payantes pour les deux-roues électriques.